

## Le SNPTES appelle à la journée de grève et manifestation, mardi 10 octobre 2017. Ensemble, exigeons l'ouverture d'une véritable négociation salariale !

Alain HALERE, secrétaire général adjoint du SNPTES

Depuis trop longtemps, les fonctionnaires et agents publics contractuels subissent une perte de leur pouvoir d'achat.

Ils doivent également faire face à une dégradation de leurs conditions de travail et à des attaques calomnieuses à leur encontre.

Le SNPTES s'insurge contre les projets gouvernementaux :

- gel de la valeur du point indice ;
- rétablissement de la journée de carence ;
- suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique ;
- augmentation de la CSG...

Pour le SNPTES, les mesures relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) décidées par le précédent gouvernement doivent être appliquées.

Le SNPTES revendique une accélération du calendrier d'application du PPCR et l'adoption de mesures complémentaires. Pour mémoire, les personnels des ministères chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'éducation nationale perçoivent les rémunérations les plus faibles de toute la fonction publique d'État.

Le SNPTES exige notamment une revalorisation de la rémunération indiciaire et indemnitaire, et à terme, pour cette dernière, un transfert intégral dans la rémunération indiciaire. Il revendique également pour les corps des catégories C et B, la création de corps à deux grades et pour les corps de catégorie A et A+, un alignement sur les situations les plus favorables de la Fonction publique.

Le SNPTES exige également une augmentation de la masse salariale pour en finir avec les gels d'emplois, pour lutter contre l'emploi précaire et permettre aux établissements et services d'améliorer leurs politiques en direction des personnels.

Choisy-le-Roi, le 15 septembre 2017

